

01

Méditation en pleine conscience : initiation à la pratique

Conditions d'accès & modalités de prise en charge

Définition

Les Formations Collectives sont des actions de formation inter/intra-établissements ou inter/intra-associations dont le contenu et l'ingénierie répondent à des besoins collectifs au niveau régional ou national. Elles constituent une réponse à une problématique en émergence ou à un besoin collectif spécifique, identifié sur le territoire concerné. Elles peuvent revêtir un caractère innovant, du point de vue de leur contenu, de leur ingénierie et/ou de leurs modalités pédagogiques.

Bénéficiaires & conditions d'accès

Les Formations Collectives s'adressent prioritairement aux adhérents à jour de leurs cotisations.

Prise en charge

⇒ **100% des frais pédagogiques pris en charge par l'ANFH**

⇒ Les **salaires directs**, les frais d'**hébergement** (repas, hôtel) et les frais de **transport** sont **finançables** sur le **Compte Investissement Formation de l'Adhérent (CIFA)** dans la limite du budget disponible.

Votre préinscription étape par étape

- ⇒ **ATTENTION**, seules les personnes disponibles aux dates de formation proposées peuvent être préinscrites.
- ⇒ Un salarié ne peut pas être préinscrit sur 2 formations différentes si celles-ci ont des dates communes.
- ⇒ En cas de candidatures trop nombreuses, la délégation régionale de l'OPCO Santé se réserve le droit de faire une sélection en fonction des critères suivants : adéquation entre le candidat et le public visé par l'action, assiduité des salariés de l'établissement aux précédentes actions collectives, limitation du nombre d'inscrits par établissement, ordre d'arrivée des inscriptions,...
- ⇒ L'inscription définitive sera validée par la saisie d'une Demande de Prise en Charge (DPC) sur les Webservices, suite à la transmission du N° de module : DPC obligatoire même si vous n'avez aucun frais à demander.

Absentéisme et remplacement

⇒ L'inscription à une Formation Collective suppose l'engagement à suivre la totalité de la formation. Un désistement de dernière minute perturbe le fonctionnement des groupes et ne permet pas toujours de remplacer les personnes absentes, privant un autre salarié de l'accès à la formation ou pouvant même causer une annulation complète de la formation :

NOUS VOUS REMERCIONS DONC D'ÊTRE VIGILANTS SUR LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES PERSONNES INSCRITES.